

PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

Nantes, le 01/02/2012

Service de la connaissance, des territoires et de l'évaluation/
Division observation, études et statistiques

NOTE

aux

candidats

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jacques Butel

jacques.butel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 40 99 58 04 – Fax : 02 40 99 58 27

Courriel : scte.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Objet : la consultation *Urbanisme 2050* - les réponses aux questions posées

1. A quelle échelle souhaitons-nous travailler ? A l'échelle régionale ou des Scot¹ ?

D'une part, l'ensemble de la région ne subit pas uniformément les mêmes pressions démographiques, économiques ; d'autre part, les enjeux diffèrent d'un territoire à l'autre. Il faut donc envisager de caractériser des territoires infra-régionaux (ne descendant pas à l'échelle des Scot) pour repérer toutes les spécificités de l'urbanisme à l'horizon 2050.

2. Quel est notre budget ?

Entre 50 000 et 80 000€ (cette enveloppe couvre l'animation et l'intervention d'experts extérieurs).

3. Combien de réunions souhaitons-nous organiser ?

L'équipe-projet prévoit de réunir le groupe de travail de quatre à six fois.

4. Combien de lettres d'actualités seront éditées ?

Autant de lettres d'actualités que de réunions pour présenter les travaux conduits, seront rédigées, soit de 4 à 6 numéros.

5. Souhaitons-nous faire une démarche participative ouverte ou une démarche interne ?

Il s'agit bien d'une démarche interne qui vise à unifier, au sein de la Dreal, le discours sur l'urbanisme, à forger une vision transversale de la contribution que la direction pourrait apporter dans les politiques inter-agissant en matière d'urbanisme et à produire un guide stratégique de ses actions. La Dreal est en effet une entité jeune, née de la fusion de trois directions régionales. Les pratiques acquises avant sa création imprègnent encore très fortement la culture de chacun.

Il est cependant prévu l'apport d'experts externes pour éclairer les problématiques moins bien maîtrisées par les services de la Dreal et des DDT et évaluer les travaux du groupe de travail.

¹ Schéma de cohérence territoriale

6. Les réunions auront-elles lieu à Nantes ?

Les réunions du groupe de travail auront lieu à Nantes.

Néanmoins, une réunion peut exceptionnellement être délocalisée dans la région pour favoriser la dynamique de travail mais aucunement pour initier un travail de terrain.

7. Pouvons-nous préciser la logique de coordination avec le SRCAE² ? Nos travaux ne vont-ils pas aussi s'en nourrir et venir en complément d'un scénario tendanciel issu d'une modélisation réalisée dans le cadre du SRCAE ?

Même s'il ne s'agira encore que d'un document non encore arrêté officiellement, le projet technique du schéma pourra alimenter la réflexion à compter du second trimestre (début juin). Cependant, le scénario volontariste du SRCAE disponible sera construit à l'horizon 2020. L'horizon 2050, lui, n'est approché qu'en prolongeant les tendances de manière continue entre 2020 et 2050. Or, *Urbanisme 2050* a pour ambition d'envisager des ruptures de tendances, non des projections. Les orientations du SRCAE seront surtout utiles à *Urbanisme 2050*, moins la modélisation qu'il effectue pour la construction du scénario volontariste.

Ainsi, à terme, les travaux d'*Urbanisme 2050*, en proposant des micro-scénarios de rupture à l'horizon 2050 sur le changement climatique, les évolutions de la nature, de la consommation et du prix de l'énergie, ont vocation à interroger différemment l'avenir et à fournir des résultats utiles à la mise à jour du SRCAE des Pays de la Loire.

8. Qui la pilote ?

Le comité des directeurs en région (Coder) prend en charge le pilotage de la démarche, dont il a confié l'animation à Jacques Butel, chef du service de la connaissance des territoires et de l'évaluation (SCTE). Ce dernier s'est entouré d'une équipe-projet, actuellement constituée de représentants des principaux services de la Dreal. Le prestataire, une fois recruté, intégrera l'équipe-projet dans un esprit de mise en synergie pour aboutir à une production co-construite.

9. Souhaite-t-on aller jusqu'à la phase stratégique ?

La Dreal réalisera avant tout une prospective exploratoire.

Cette étape d'exploration peut néanmoins conduire le groupe de travail à interroger les pratiques et à effectuer les choix qui guideront la rédaction du document final.

10. Qu'entend-t-on par urbanisme ? S'agit de conduire des travaux sur l'armature urbaine ou d'imaginer les principes aménagement de demain, notamment sa localisation et ses formes urbaines ?

Il s'agit bien d'imaginer les principes d'aménagement de demain, d'équilibre des fonctions agricole, naturelle et urbaine, la localisation du bâti, sa densité, les formes urbaines, la place de l'habitat individuel, isolé ou groupé, intermédiaire, collectif, les liens avec les taux de mixité sociale, la prise en compte de la biodiversité et des paysages, la place de la voiture et la taille de la voirie, le stationnement, etc. Nos missions ont des effets plus directs sur ces principes que sur l'évolution de l'armature urbaine.

11. Le prestataire devra-t-il s'associer à des experts techniques en énergie-climat ou demander à la Dreal de les mobiliser au moment opportun ?

Les deux options sont possibles, éventuellement sous forme de variantes.

En effet, le cahier des charges prévoit bien que « la Dreal prend en charge diverses dépenses telles que [...] les repas de la pause méridienne pris lors des travaux de groupe, *les frais liés à l'intervention d'experts extérieurs* et la création de pages internet ».

L'analyse des offres prendra en compte les frais supplémentaires qu'occasionnerait pour un candidat son éventuelle association à certains experts extérieurs, frais que la Dreal n'aurait alors plus à supporter directement.

² schéma régional climat air énergie